



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 90-980 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

Vu les arrêtés des 22 septembre et 6 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires.

Vu les arrêtés des 22 septembre et 6 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury académique des concours externes publics et privés, des concours externes spéciaux publics et privés, des seconds concours internes et seconds concours internes spéciaux publics et privés et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente :

- Madame Marie-Christine HEBRARD – Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde.

Vice-président :

- Monsieur Pierre KESSAS – Conseiller Technique 1er degré auprès de la rectrice.

Membres du jury de l'enseignement public :

- Monsieur Jean Louis ALAYRAC – Inspecteur de l'éducation nationale de la Dordogne ;
- Monsieur Philippe BARYGA – Maître de conférences - INSPE d'Aquitaine ;
- Monsieur Christophe BERTHIER-BELLEARD – IA IPR Sciences physiques – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Dominique BEAUPUY – IA IPR Histoire-Géographie – Rectorat de Bordeaux
- Madame Florence BOULLEY – Professeure certifiée - INSPE d'Aquitaine ;

- Monsieur Stéphane BRUNEL – Maître de conférences - INSPE d'Aquitaine ;
- Madame Sylvie CUCULOU – Inspectrice de l'éducation nationale des Pyrénées Atlantiques ;
- Madame Marie DELPECH – IA IPR Basque – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Denis DESSAGNE – Professeur agrégé - INSPE d'Aquitaine ;
- Monsieur François-Xavier DETEVE – Inspecteur de l'éducation nationale de la Dordogne ;
- Madame Agnès DURANTHON – IA-IPR de Mathématiques – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Stéphane GAY – Inspecteur de l'éducation nationale de la Gironde ;
- Madame Anne KUBEK – Inspectrice de l'éducation nationale de la Gironde ;
- Monsieur Joan MATHE – Inspecteur de l'éducation nationale de la Gironde ;
- Monsieur Christophe MEOT – Inspecteur de l'éducation nationale de la Gironde ;
- Madame Charlotte MILLIARD – Inspectrice de l'éducation nationale des Pyrénées Atlantiques ;
- Madame Fabienne OUVRARD – IA-IPR de Lettres – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Christophe PETITCOLLIN – Inspecteur de l'éducation nationale des Landes ;
- Madame Carine REYDY – Professeure d'université – INSPE d'Aquitaine ;
- Monsieur Jean-Marie SARPOULET – IA-IPR – Langue régionale Occitan – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Germain TEILLETCHE – Professeur agrégé - INSPE d'Aquitaine

Membres du jury de l'enseignement privé :

- Madame Anne-Sophie AVITE – Professeure des écoles – Ecole Jeanne d'Arc – LE BOUSCAT (33).
- Madame Caroline CHESSOUX – Professeure des écoles – Ecole Saint Jacques de Compostelle DAX (40) ;

ARTICLE 2 :

La liste des membres de jury dans son intégralité est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Bordeaux, le

2 AVR. 2024

Anne BISAGNI-FAURE